- 3. DREE should increase assistance to infrastructures in Haute-Gatineau.
- 4. DREE should intervene in the question of rail transport.
- 5. Assistance to the tourist industry should be increased (mentioned four times).
- 6. DREE should intervene in order to promote creation of an international tourist resort in the Magog-Oxford region (mentioned 5 times).
- 7. DREE, in co-operation with the region, should launch campaigns to promote tourism.
- 8. DREE should assist financing construction of a convention centre in Sherbrooke.
- 9. DREE should authorize a further five-year renewal of the auxiliary agreement on land reclamation and extend it to the Eastern Townships.
- 10. DREE should introduce a new quinquennial programme to promote revitalization of privately owned forest land.
- 11. DREE should subsidize re-afforestation and step up the campaign to annihilate the spruce-bud worm.
- 12. DREE should establish a specific programme for the sawn-timber industry, based on that existing for the pulp and paper industry.
- 13. DREE, in co-operation with private industry, should undertake exploration of the Labrador rift.

II—PUBLIC HEARINGS, PERCÉ

DREE's Current and Future Orientations

- 1. DREE should hold more frequent consultations with the regional communities (mentionned four times).
- DREE should create a programme specifically for rural regions.
- 3. DREE should establish specific programmes for subregions (mentioned twice).
- 4. DREE should resume the practice of concluding regional agreements (mentioned five times).
- 5. DREE should have a more generous budget (mentioned seven times).
- 6. DREE should be responsible for co-ordinating federal government activities having regional repercussions (mentioned eight times).
- 7. A regional development association should take responsibility for promoting development in any given region.
- 8. DREE should increase financial assistance to the forestry, fishing and tourist industries.
- 9. DREE should make efforts to discourage population migration from the Gaspé.

- 3. Le MEER doit accentuer son aide aux infrastructures dans la Haute-Gatineau.
- 4. Le MEER doit intervenir dans le dossier des transports ferrovières.
- 5. L'aide à l'industrie touristique doit être augmentée (mentionnée à 4 reprises).
- 6. Le MEER doit intervenir pour favoriser la création d'une station touristique internationale dans la région de Magog-Oxford (mentionnée à 5 reprises).
- 7. Le MEER en collaboration avec le milieu régional devrait lancer des campagnes de promotion du tourisme.
- 8. Le MEER doit aider au financement d'un centre de congrès pour Sherbrooke.
- 9. Le MEER doit renouveler pour un autre cinq ans l'entente auxiliaire sur l'assaississement des sols et l'étendre à l'Estrie.
- 10. Le MEER doit élaborer un nouveau programme quinquennal d'aide à la mise en valeur de la forêt privée.
- 11. Le MEER doit aider au reboisement et intensifier son aide contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette (mentionnée à 3 reprises).
- 12. Le MEER doit concevoir un programme spécifique pour l'industrie du bois de sciage, calqué sur celui pour l'industrie des pâtes et papier.
- 13. Le MEER devrait entreprendre de concert avec l'entreprise privée l'exploration de la fosse du Labrador.

II—AUDIENCES PUBLIQUES DE PERCÉ

Orientations présentes et futures du MEER

- 1. Le MEER doit intensifier ses consultations auprès des communautés régionales (mentionnée à 4 reprises).
- 2. Le MEER doit créer un programme spécifique au milieu rural.
- 3. Le MEER doit élaborer des programmes spécifiques à des sous-régions (mentionnée à 2 reprises).
- 4. Le MEER doit revenir à des ententes de type régional (mentionnée à 5 reprises).
- 5. Le budget du MEER doit être augmenté (mentionnée à 7 reprises).
- 6. Le MEER doit être responsable de la coordination des activités du gouvernement fédéral à incidence régionale (mentionnée à 8 reprises).
- 7. Une société de développement régional devrait obtenir la responsabilité de promouvoir le développement dans une région particulière.
- 8. Le MEER doit insister davantage sur l'aide financière aux industries forestières, des pêches et du tourisme.
- 9. Le MEER doit faire des efforts pour garder la population en Gaspésie.